

CHEVERNY.INFO



CHEVERNY



Mairie de Cheverny

Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi :

9h-12h / 14h-17h

Mercredi et jeudi :

9h-12h

Samedi

9h-12h

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.fr

SOMMAIRE

Mot du maire

Remise de médailles 1

En direct de la mairie 2

Compte rendus des
Conseils municipaux 3 - 4

Vie Communale 5

En direct de l'Agglo
Agenda 6



Bulletin municipal
Janv / Fév / Mars 2019

Edito du Maire

Bonjour à tous,

Engageons cette nouvelle année avec beaucoup d'ambitions, l'époque est trop pessimiste pour y abandonner toutes ses illusions !

Nos mairies ouvertes recueillent les messages et doléances dont certains feront naître de belles idées généreuses et collectives, ce qui semble la clé de toute démarche sociétale.

Ainsi, notre cérémonie de vœux a dessiné les effets de l'année passée et les contours de 2019 qui tenteront de préserver nos liens et notre dynamisme parfois convoités.

Un début d'année qui préserve l'environnement, « Zéro pesticide » pour les particuliers depuis le 1er janvier, démarche qui invite les bons jardiniers à bien gérer les mauvaises herbes.

2019 sera culturel avec des rendez-vous habituels et des nouveautés (pour ce premier trimestre on note déjà une lecture d'hiver et un spectacle ovin). 2019 sera sportif avec une nouvelle formule marathon originale, des randonnées, le passage du tour du Loir et Cher dans notre belle commune.

2019, verra l'arrivée de nouvelles infirmières à la maison médicale.

2019, sera synonyme de travaux (voirie, rénovation de la salle des fêtes).

2019, c'est aussi la mise en place du dispositif participation citoyenne (Voisins vigilants) dans le bourg.

Un premier trimestre déjà actif et très diversifié qui, dans chacun de ses domaines, affiche la volonté de faire, ensemble, afin de partager le meilleur de notre territoire.

Je profite de ce message pour souhaiter à tous une excellente santé et les plus beaux vœux pour 2019, ceux dont vous serez acteurs et pleinement engagés.

Bonne lecture à tous,

Lionella Gallard

Remise de médailles

Lors de la cérémonie des vœux M. CHADENAS et M. CHERRIER ont été mis à l'honneur.

M. Marc FESNEAU, Ministre, a remis, au nom du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères et du Ministre de l'économie et des finances, la médaille d'argent du tourisme à Laurent CHERRIER, directeur du camping des saules pour l'ensemble de son action au service du tourisme.

M. Stéphane BAUDU, Député, a remis, au nom M. le Préfet de Loir et Cher et du Président de la République, la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon Vermeil, à Jean-Claude CHADENAS, 2ème adjoint, pour ses 30 années de mandat au service de la commune.

Félicitations à tous les deux !



Départ d'Élodie DENIAU



Pour des raisons d'évolution de son parcours professionnel (proposition d'emploi à temps complet), Madame Élodie DENIAU quittera ses fonctions le 15 mars prochain. Madame le Maire et toute l'équipe municipale tiennent à la remercier pour son professionnalisme, sa disponibilité et son amabilité, et lui souhaitent bonne continuation dans son futur emploi.

Un recrutement est en cours pour assurer la continuité du service.

Accueil d'une stagiaire au secrétariat de la mairie

Accueil d'une stagiaire au secrétariat de la mairie
Madame Coralie PREVOST, en reconversion professionnelle, viendra faire un stage en mairie du 21 janvier au 15 février 2019. Elle est en formation d'« Employée Administrative et d'Accueil » au Greta.

Madame le Maire et l'équipe municipale lui souhaitent la bienvenue.

Inscription sur les listes électorales

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes qui se dérouleront le 26 mai 2019, vous devez vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2019 (fournir un justificatif de domicile et une copie de la carte d'identité).

Echo du Caquetoire, saison 12 : Appel à bénévoles bricoleurs ou adeptes du tricot !

Le festival « l'écho du Caquetoire » se met à l'heure italienne. Pour fêter les 500 ans de la pose de la 1^{ère} pierre à Chambord et commémorer la mort de Léonard de Vinci, la région Centre Val de Loire a lancé un appel à projet. La candidature de Cheverny ayant été retenue, la programmation du festival sera liée à la culture italienne. Sa gastronomie, sa langue et des spectacles « al Dante » permettront une respiration en écho à celles de la Renaissance. Toute cette activité pour célébrer l'inventivité constructive de Léonard de Vinci dont la générosité se partage encore aujourd'hui.

Nous cherchons des bricoleurs (euses) qui aiment tricoter, dessiner, ou coudre pour créer des objets décoratifs et autres qui égayeront la place du village. Si vous êtes intéressé(e)s, contacter la mairie. Une réunion d'information aura lieu **vendredi 29 mars à 18 h 30 salle du Conseil Municipal.**

Etat civil

Naissances :

GERMAIN Domitille	1 ^{er} novembre
LANDELLE LAMASSE Emile	28 novembre
ANTOINE César	28 novembre

Décès :

TESSIER Roger	28 octobre
CHADENAS Josette née TRICAULT	8 janvier

Grand Débat National

Depuis 15 janvier, s'est engagé le Grand Débat National souhaité par le Président de la République. Cette initiative, qui s'adresse à toutes et tous, a pour objectif d'apporter une réponse aux fortes tensions qui s'expriment depuis plusieurs semaines dans notre pays, en renouant un dialogue direct avec les Français et en les associant étroitement à la recherche de solutions.

A partir du 21 janvier, vous pourrez déposer vos contributions ou consulter les lieux de réunions publiques sur le site www.granddebat.fr ou par courrier, Mission Grand Débat 244 Boulevard St Germain 75007 Paris. Un n° vert est aussi à votre disposition : 08 00 97 11 11

Le Conseil Municipal, depuis le mois de novembre, a mis à votre disposition en mairie des cahiers de doléances et de propositions afin de vous permettre d'exprimer vos difficultés, vos inquiétudes, vos attentes et vos propositions.

Plutôt que d'organiser des rencontres-débats nous avons opté dans l'immédiat pour le maintien de la mise à disposition des cahiers de doléances et de propositions jusqu'au 15 mars prochain.

La copie de ces cahiers sera envoyée au Préfet et aux Parlementaires du département.

Voisins vigilants

Nouveau secteur « participation citoyenne »



Le dispositif participation citoyenne (voisins vigilants) a été mis en place dans le secteur du centre bourg. Ce dispositif permet, grâce à des habitants référents en lien direct avec la gendarmerie d'être informés régulièrement mais aussi de signaler tout événement inhabituel se déroulant sur le secteur.

Si vous êtes habitant dans ce quartier et que vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, signalez-vous à la mairie ou contacter les habitants référents :

Messieurs Daniel Manant, Michel Bailleul, André Vacelet, Guy Dievart, Laurent Huet de Froberville, ou Madame Chantal Guillot.

L'élu coordonnateur du dispositif sur le secteur du bourg est M. Alain Guillot, adjoint.

Travaux



Enfouissement des réseaux route de l'ébat (secteur veuve sans pain et le bois bigot). Les travaux, réalisés par l'Ets Sobecca sont presque terminés et auront permis le renforcement et la sécurisation du réseau (coût 60 000 euros financé par le Sidelc). Le réseau de téléphonie sera enfoui également et un fourreau posé pour préparer l'arrivée de la fibre (coût 40 000 euros financé par la commune).

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre

Rénovation de la salle des fêtes : Conseil Départemental – demande d'aide financière au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale) 2019. Les devis concernent deux tranches distinctes de travaux : l'accessibilité (toilettes-sanitaires) et la réfection de la salle des fêtes (peinture, éclairage) et du chauffage central. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour une demande de DSR de 76 000 €.

Voirie : travaux d'entretien – Chemin d'Archanger, Route de l'Ebat et Rue Colin. Trois entreprises ont adressé leur devis pour la réparation des fissures importantes sur l'enrobé dues à la sécheresse. L'entreprise COLAS est retenue, pour un montant de 17 424 €.

Réforme de la gestion des listes électorales : mise en place d'une commission de contrôle – désignation d'un membre au sein du Conseil Municipal. A partir du 1er août 2016, mise en place d'un « Répertoire Electoral Unique » qui entrera en vigueur en janvier 2019. Seul le Maire sera compétent pour la gestion des listes électorales. Toutefois, un contrôle, a posteriori, devra être effectué, une fois par an et 24 jours avant chaque élection, par une commission composée : d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant, n'ayant aucune délégation. Les candidats volontaires sont classés selon le nombre de voix recueillies aux élections municipales. Charles-Antoine de Vibraye sera titulaire, François Cazin, suppléant, d'un délégué de l'Administration extérieure au Conseil Municipal : Monsieur Jean Descombes sera titulaire, Madame Danièle Hermelin, suppléante, d'un délégué du Tribunal désigné par lui.

ESCCC – section yoga : occupation de la salle de danse – demande d'extension du créneau horaire le jeudi matin

Les membres du Conseil Municipal acceptent la demande d'extension d'horaires.

Tour du Loir-et-Cher. Cent cinquante coureurs de 25 nations traverseront le département du 17 au 21 avril 2019. L'organisateur a prévu un passage à Cheverny le 18 avril et demande son autorisation de passage, à la commune. De plus, il a besoin de 6 signaleurs et souhaite une participation financière de 0,12 € par habitant, soit 124,68 €. L'ensemble du Conseil Municipal accepte le passage dans la commune, et la participation financière.

Cérémonie du 11 Novembre. Elle se déroulera à 11 h 15 à Cheverny. A 11 h, toutes les cloches des églises de France sonneront. A la demande du Président de la République, des bougies seront mises, la veille au soir, au monument aux morts. Exposition-conférence « De la Pologne à la Sologne – Epopée de la Famille Janichewsky », par Madame Marie-Christine Minder-Jourdan, petite-fille de Raymond Janichewsky, natif de Cheverny, Mort pour la France. A travers les lettres de son grand-père, qui raconte les « Gens de Cheverny », elle évoquera les conditions de vie de l'époque. Elle présentera les documents et des objets qu'elle a précieusement collectés. A cette occasion, les élèves de l'école Saint-Louis de Cour-Cheverny, qui participent au projet « Les enfants pour la paix » exposeront les travaux qu'ils auront réalisés. Conférence : dimanche 11 novembre. Exposition : dimanche 11 novembre et du lundi 12 au mardi 13 novembre, salle des fêtes de Cheverny en présence de Madame Minder-Jourdan.

Affaires diverses - Succession de Madame Melchiori : les tables « Capron » ont été vendues 1 000 € les 2 (estimées à 200 € chacune). Après déduction des frais du commissaire-priseur, la commune recevra : 410 € du contenu de la maison, 820 € des tables.

Concours « Jeunes citoyens de Loir-et-Cher » : le Conseil des Jeunes est invité à la remise des prix le 24 novembre.

RAM : les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'assistantes maternelles présentes dans la commune, soit 181,37€.

Concours « Capitale Française de la Biodiversité 2018 » : la commune a obtenu le label « 2 libellules ».

Trésorerie : rapport de Monsieur Dubois sur la qualité du travail concernant les flux financiers. La commune, notée 17,4/20 pour l'année 2017 ; elle était de 16,3 pour 2016.

Sécheresse : tous les dossiers présentés par les communes du Loir-et-Cher ont été refusés. La commune engagera un recours gracieux auprès du Ministre de l'intérieur. La commune constituera un nouveau dossier pour l'année 2018, s'ajoutant ainsi aux précédents.

Château du Breuil : la vente de tous les mobiliers, vaisselles et autres a eu lieu jeudi 1er novembre (entre 400 et 500 personnes). La commune a acheté différents matériels (tables, verres, carafes, un aspirateur, des portants etc...).

Château de Cheverny : le domaine de Cheverny a demandé le prêt de barnums pour une soirée caritative, le 8 décembre 2018, qui lui a été accordé.

PLUi HD : réunion vendredi 16 novembre à 18 h, au Carroir, à la Chaussée-Saint-Victor.

Colis des aînés : Michelle Dilaj et Patricia Levant prépareront les étiquettes, les avis de passages et les cartons, répartis par quartiers, pour une distribution entre le 10 et le 22 décembre.

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) : Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale Evaluations du Transfert de Charges). Depuis le transfert de la compétence à Agglopolys, les communes participent financièrement. Le calcul est basé sur les dépenses des 3 dernières années : 2015 : 3 877 €, 2016 : 3 877 € et 2017 : pas de cotisation. La participation est de (3 877 € x 2) : 3 = 2 584,67 €. L'ensemble du Conseil Municipal valide la somme à régler.

Personnel communal : titularisation d'un adjoint technique stagiaire et d'un adjoint administratif stagiaire.

Madame Elodie Deniau sera titularisée, à partir du 16 décembre 2018, sur les deux postes qu'elle occupe.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Secrétariat de mairie : recrutement d'un stagiaire – signature d'une convention de stage. Madame Coralie PREVOST, en reconversion professionnelle, viendra faire un stage, non rémunéré, en mairie, du 21 janvier au 15 février 2019. Elle est en formation d' « Employée Administrative et d'Accueil » au Greta. Les membres du Conseil Municipal acceptent ce stage.

Conseil Départemental : demande de subvention au titre de la DDAD (Dotation Départementale Aménagement Durable) pour le captage et le stockage des eaux pluviales dans le centre bourg : projet d'installation d'un réservoir d'eaux pluviales et d'une pompe destinés à l'arrosage des espaces verts publics. Ce point ne sera pas abordé puisque le projet n'est pas éligible à la DDAD.

Conseil des Jeunes : prix concours « Jeunes Citoyens du Loir-et-Cher »

Ils ont reçu, le 24 novembre dernier, à la Préfecture, le 1^{er} prix ex-æquo pour les actions qu'ils ont menées dans la commune.

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre (suite)

Propriété « La Thibourdière » : projet d'acquisition d'une cressonnière classée petit patrimoine remarquable et d'une parcelle sur laquelle existe un emplacement réservé destiné à un cheminement piétonnier. Cette propriété, située sur la route de Fougères, était en vente depuis très longtemps. Elle vient de trouver acquéreur. Il s'agit d'un couple avec 5 enfants. Les nouveaux propriétaires souhaitent garder l'espace longeant le Courpin mais acceptent de vendre la cressonnière, d'une surface de 290 m², dont le coût est fixé à 116 €. Les deux actes seront signés courant décembre. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour cette acquisition.

Société Segilog/Berger-Levrault : reconduction du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite reconduire le contrat de 3 ans pour : les logiciels et les mises à jour pour un montant de 2 349 € HT par an, la maintenance pour un montant de 261 € HT par an.

Contrats d'occupation du domaine public. La commune reçoit une redevance d'ENEDIS, de GRDF et de FRANCE-TELECOM en cas de travaux. La somme maximum est de 203 € pour les communes de moins de 2 000 habitants, soit 0,35 € par mètre linéaire. Les membres du Conseil Municipal valident ce forfait.

Affaires diverses - La Structure d'Accueil et d'Activités de Jour (SAAJ) de l'ADAPEI41 (Association de Parents et Amis de Personnes handicapées mentales) expose, du 4 au 18 décembre prochain, des peintures réalisées par les personnes handicapées de l'association. Chaque « élève » est mis à l'honneur dans sa commune. A Cheverny, c'est Geoffrey Roussay, habitant de Cheverny, qui fera l'objet d'un reportage.

Calendrier : mercredi 5 décembre : cérémonie des AFN à 11 h 30, samedi 8 décembre : soirée de bienfaisance pour le diabète au château. Un feu d'artifice sera tiré à minuit, dimanche 16 décembre : concert Noël de la Notina à 16 h à l'église, samedi 12 janvier 2019 : vœux à Cheverny à 18 h.

Fissures dues à la sécheresse : un nouveau dossier est en cours de constitution. Les dossiers des habitants devront être déposés en mairie au plus tard le 21 décembre.

Qualité de l'eau : après contrôles de l'ARS, elle est de bonne qualité.

Giratoire, trottoirs et piste cyclable : le coût total est de 459 960,93 €. Les subventions s'élèvent à 276 400,39 €, représentant 66 % de la réalisation. Le montant restant à la charge de la commune est de 183 560,54 €, couvert par l'emprunt de 200 000 €.

Gestion de l'eau : l'agence de l'eau du bassin Loire-Bretagne lance une consultation, du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, pour préparer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation pour les années 2022 à 2027. Site internet : prenons-soin-de-leau.fr

Voisins vigilants : pour le bourg, une réunion est prévue le 12 décembre à 18 h 30, en mairie.

Colis des personnes de 70 ans et plus : six équipes de 2 élus les distribueront.

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 janvier

AMRF (Association des Maires Ruraux de France) : cahier de doléances. Suite au mouvement des « gilets jaunes », l'AMRF a proposé aux communes d'ouvrir un cahier de doléances à l'attention de leurs administrés, jusqu'au 15 janvier. La synthèse sera adressée au Président de la République après avoir été vue par le Préfet, les Sénateurs et les Députés. Pour l'AMRF, l'échelon communal doit être pris en considération. L'Association des Maires Ruraux (AMR) fait appel au Peuple de France. L'Association des Maires de France (AMF) souhaite la création d'une « Agence Nationale de la cohésion des territoires » afin de remettre la commune au centre des décisions.

Agence de l'Eau Loire Bretagne : demande de subvention pour l'implantation d'une cuve-réservoir des eaux pluviales provenant des gouttières de l'atelier communal. La sécheresse de l'été 2018 a compliqué l'arrosage des espaces verts dans la commune. Grâce à l'autorisation des responsables du Golf de puiser dans leur étang, les plantes n'ont subi aucun dommage. L'acquisition d'une cuve de 40 000 litres permettrait de faire face à ce type de situation et ne pas utiliser l'eau potable de la commune. Une subvention de 50 à 60 % pourrait être attribuée sur un coût total d'environ 40 000 €. L'ensemble du Conseil Municipal accepte d'inscrire cette dépense d'investissement pour l'année 2019.

Jardin de PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales) – Mr ROSEY Bertrand : reconduction de la convention de mise à disposition de terrain pour une permaculture. L'expérience a été concluante, c'est pourquoi Monsieur ROSEY souhaite une prolongation d'un an de son contrat de mise à disposition. Il pourrait s'installer, fin 2019-début 2020 comme agriculteur. L'ensemble du Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention.

Famille RILLET : proposition de cession à la commune d'une parcelle classée à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique Il s'agit d'une parcelle, Plaine des rasoirs, de 4 770 m². Le CDPNE visitera le site vendredi 11 janvier. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Liste électorale : constitution commission de contrôle – proposition de désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du Tribunal de Grande Instance. Mme Violette Rousvoal, déjà titulaire, le restera, et Mme Isabelle Cazin est proposée comme suppléante.

Affaires diverses

Recensement 2018 : les résultats font état de 1 026 habitants (984 résidents présents dans la commune et 42 comptés à part). Ce calcul a été fait sur une base extrapolée de l'année 2016.

Association « Demain Cheverny » : une lettre a été distribuée aux chevernois(e)s. La décision de notre commune de créer de commune nouvelle et la non-publication d'un droit de réponse, sont mises en cause par l'association. Madame le Maire insiste sur la décision collégiale prise par le Comité de Rédaction du bulletin municipal de ne pas répondre. Cette décision a été motivée par l'absence de faits préjudiciables à l'association et l'existence de critères objectifs basés sur des informations fournies directement par l'administration fiscale dont la commune s'est servie pour étayer son refus de création d'une commune nouvelle. Les propos de cette lettre sont insultants. Il est rappelé que le rôle d'une association n'est pas de décider en lieu et place des communes qui ont seules la responsabilité et l'entière liberté de créer ou non une commune nouvelle.

Maison de santé : arrivée de 2 nouvelles associées



Depuis le 1er Janvier 2019 Mesdames Karine Coeuret et Julie Maison intégreront la société civile de moyens de la Maison de Santé.

Mme Coeuret a débuté sa carrière comme aide-soignante à l'hôpital de Blois

puis, une fois le diplôme d'infirmière obtenu, a intégré l'équipe de la maison médicale comme infirmière remplaçante puis comme collaboratrice.

Mme Maison a exercé à l'HAD (hospitalisation à domicile) plusieurs années avant d'intégrer le cabinet infirmier depuis le mois de juillet 2017, directement avec un contrat de collaboratrice.

Ces deux professionnelles expérimentées apportent leurs compétences et des innovations au sein du cabinet car, on l'oublie parfois, le rôle infirmier ne se limite pas à l'accomplissement des actes techniques c'est aussi une prise en charge du patient dans son intégralité et parfois jusqu'au décès de celui-ci à domicile.

Le « Zéro pesticide » pour les particuliers depuis le 1er janvier 2019

Bonne nouvelle pour notre environnement et notre santé.

Depuis le 1er janvier 2019, la loi Labbé interdit l'usage des pesticides dans nos jardins. C'est le cas pour les collectivités depuis 2017. Cette loi nous invite à repenser notre façon de jardiner et de cultiver, et doit nous permettre de retrouver les bons gestes pour une alimentation plus saine et une biodiversité préservée : plantons local et profitons de l'exposition naturelle, cultivons à proximité les unes des autres, des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels, encourageons la biodiversité, diversifions les cultures.

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant. Les alternatives non-chimiques et les produits de bio-contrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Un jardin naturel, c'est aussi retrouver le plaisir de travailler sa terre.

Nous vous invitons à découvrir toutes les bonnes pratiques à mettre en place sur le site : www.jardiner-autrement.fr

Il convient aussi de ramener en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

Renseignez-vous auprès d'Agglopolys ou en mairie pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

www.ecodds.com. Ensemble la nature avance.

Notre commune s'engage

objectif



ZERO
PESTICIDE

Un livre sur Cheverny (épisode 3)

Suite aux réunions qui ont eu lieu en 2018, plusieurs articles sont en préparation pour le futur ouvrage sur Cheverny qui sera édité par le CDPA (Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir et Cher).

Si vous possédez des cartes postales, photos anciennes, objets ou autre ayant un lien avec Cheverny ou avez envie de participer à cette belle aventure, n'hésitez pas à contacter Alexandra Mignot du CDPA au 02 54 56 02 69 ou par mail : cdpa41@cdpa41.com

Plusieurs réunions sont prévues : les mercredis 23 janvier, 27 février et 27 mars à 14 h30 en mairie (salle du Conseil Municipal)

NB : Toutes les personnes ayant participé à cette publication recevront un exemplaire gratuit de l'ouvrage.

Changement de fréquence de la TNT

LE 29 JANVIER 2019

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 29 janvier 2019.

Pour tous renseignements consulter le site www.recevoirlatnt.fr ou le site de la mairie.

L'ANFR (Agence Régionale des Fréquences) met également à disposition son centre d'appel, le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Offres d'emplois sur Cheverny

La saison touristique approche et plusieurs établissements recherchent leurs saisonniers. N'hésitez pas à contacter rapidement ces entreprises pour trouver un emploi enrichissant au cœur d'un village touristique. Des profils variés sont recherchés : Le Domaine de Cheverny : 02 54 79 79 02

domainedecheverny@chateau-cheverny.com

La maison des vins de Cheverny : 02 54 79 25 16

contact@maisondesvinsdecheverny.fr

Le Camping Sites et Paysages les Saules : 02 54 79 90 01

contact@camping-cheverny.com

Le Pinocchio : 02 54 79 97 23

Le Grand Chancelier : 02 54 79 22 57

contact@legrandchancelier.com

Le Golf du Château de Cheverny : 02 54 79 24 70

contact@golf-cheverny.com

Le CIAS

Le Comité d'action Sociale du Blaisois offre de multiples services pour les habitants d'Agglopolys :

- Plateforme d'accompagnement et de répit Blois - Val de Loire
Afin de faciliter votre quotidien en tant qu'aidant, la plateforme d'accompagnement et de répit du CIAS du Blaisois vous propose :

- écoute et soutien individualisés,
- moments conviviaux entre aidants,
- animations, séjours,
- répit de jour et de nuit à domicile.

Renseignements au 02 54 57 41 63 / www.ciasdublaisois.fr

- Repas à domicile local et bio

Bénéficiez de repas équilibrés, confectionnés avec des produits locaux et issus de l'agriculture biologique, au rythme que vous souhaitez !

Le service de livraison de repas à domicile est réservé à toute personne résidant sur le territoire d'Agglopolys, âgée de 60 ans et plus ou en situation de handicap, même temporaire.

Les tarifs sont appliqués en fonction de la formule choisie et de vos revenus.

- Devis gratuit établi à partir des éléments de ressources et de la formule choisie.

- Mise en place du service sous 48h (hors week-end) et sous 24h en cas de sortie d'hospitalisation.

Renseignements au 02 54 57 41 23 / www.ciasdublaisois.fr

- Résidences autonomie

Vous avez plus de 55 ans, vous êtes valide et autonome ?

Vous souhaitez vous sentir moins seul, avoir un cadre de vie sécurisé, changer de logement, vous faire aider ponctuellement ou profiter d'activités à plusieurs...

Les résidences autonomie correspondent à vos besoins !

Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, les résidences autonomie du CIAS du Blaisois proposent des logements autonomes, assortis de services facultatifs facilitant le quotidien, à des tarifs avantageux : à partir de 530 € / mois.

Les résidents disposent de leur propre appartement, du T1 au T3, tous équipés d'un cabinet de toilette et d'une kitchenette. Ils aménagent et meublent leur appartement comme ils le souhaitent.

Renseignements au 02 54 57 41 20 / www.ciasdublaisois.fr

Agenda

ESCCC - Étoile Sportive de Cheverny – Cour-Cheverny

Assemblée Générale le vendredi 25 janvier à 19 h

Salle de la Mairie de Cour-Cheverny.

Mille lectures d'hiver

Dimanche 27 janvier 17 h salle des séniors : le comédien Thomas Lonchampt viendra lire « **l'homme coquillage** » de Asil Erdogan : Une jeune femme turque se rend sur l'île de Ste-Croix aux Caraïbes, dans le cadre d'un séminaire de physique nucléaire. Elle va s'évader, faire des escapades sur l'île et aller à la rencontre de Tony, l'homme coquillage, qui la hantera à tout jamais. L'histoire d'un « amour, profond, féroce et irréel » Un roman (autobiographique ?) à la fois sombre et lumineux, rempli d'une grande sensibilité.

Repérage marathon 21,1 km

Dimanche 3 février à 9 h 30 parking P2 pot de l'amitié salle des séniors

«**Gardarem ou la brebis qui refusait qu'on lui coupât les poils**» par la Cie l'œil du renard.

Samedi 9 février à 20 h 30 et dimanche 10 février à 15 h salle des fêtes de Cheverny : A travers le regard de Babé la brebis, vous découvrirez comment des paysans d'Oméneec se voient annoncer qu'on va prendre leurs terres pour élargir un camp militaire. Le combat débute, et prends au fil des années des proportions gigantesques. Gardarem, **spectacle musical et théâtral** librement inspiré de la lutte du Larzac (1971 à 1981) a été joué au théâtre de la manufacture des Abbesses à Paris puis en tournée en Lozère, dans le Gard et dans le Larzac évidemment !

Tout public. Entrée libre mais participation bienvenue !

CDPA

Réunions, les 27 février et 27 mars à 14 h 30 en mairie, salle du Conseil Municipal.

« Il était une voix »

Samedi 2 mars 20 h 30 – Salle des fêtes de Cour Cheverny

Concert dirigé par Jean-Pierre Bluteau. Puis une « Invitation musicale » spectacle de variétés. Réservation : 06.11.31.10.68

Dimanche 3 mars 15 h – Salle des fêtes de Cour-Cheverny

Thé dansant – Animé par Élisa Gourdy et ses musiciens

Réservation : 02.54.79.82.16 / 02.54.20.24.36 »

Vélo entre Bruyère et Roseaux (VBR/ESCCC)

Dimanche 10 mars. Randonnée cyclo-touriste. Départ de 8 h à 9 h 30 du gîte de Cour-Cheverny. 3 circuits VTT : 19, 34 et 43 km dans le parc et la forêt de Cheverny. 3 circuits route 40, 60 et 75 km. Ravitaillement dans la cour d'honneur du Château de Troussay. Contact et renseignements : Mr Jacques Roy : 06.71.48.52.21.

La Lyre – Banda D'Lyre : Samedi 16 mars à partir de 20 h.

Salle des fêtes de Cour-Cheverny. **Soirée Carnaval**, déguisement conseillé. Réservation : 06 44 32 76 10

Carnaval des écoles : Dimanche 17 mars 14 h. Départ Place de l'église à Cheverny, sur le thème : « Jeux de société ».

Carnaval organisé par l'ALSH de l'école publique et l'APEL de l'école Saint-Louis. Un verre de l'amitié sera offert après le défilé dans la cour de l'école publique de Cour-Cheverny.

Château de Cheverny : Samedi 23 et Dimanche 24 mars, Fête des plantes organisée par le Rotary club Blois-Sologne.

Echo du Caquetoire, saison 12 :

Appel à bénévoles bricoleurs ou adeptes du tricot !

Réunion vendredi 29 mars à 18 h 30 salle du Conseil Municipal.

Agglopolys : Samedi 30 mars 2019 à 20 h 30. Les 360 élèves des 11 écoles de musique d'Agglopolys (dont l'école de musique de Cheverny et Cour Cheverny) présenteront un **spectacle musical exceptionnel au Jeu de Paume** : "Dans la forêt ... bestiale pagaille". Entrée gratuite mais réservation obligatoire : www.agglopolys.fr / 02 54 55 37 30

60 ans du Tour du Loir-et-Cher : A cette occasion, cette **course cycliste** passera sur notre commune le **jeudi 18 avril** (route de Cormeray, route du lavoir et centre bourg). Les organisateurs sont à la recherche de bénévoles pour être signaleur. Si vous souhaitez être signaleur, merci de contacter rapidement la mairie de Cheverny.

Marathon : Samedi 6 et Dimanche 7 avril

Nouveauté 2019 : Trails des Châteaux de la Loire le 6 avril à partir de 8 h. 63 km et 31 km. Départ de Maslives et Blois.

Les organisateurs recherchent des bénévoles.

www.marathondecheverny.com